

➤ Sécurisation des processus de classement et du processus d'admission

Conformément à l'article D.612-1-1 du code de l'éducation, avant le lancement de la phase d'admission, une vérification du résultat des vœux et des données d'appel est faite pour chaque formation. Cette vérification est organisée du 18 au 26 mai 2021.

La remontée des classements et la saisie des données d'appel (nombre de places et nombre de candidats à appeler) se faisaient jusqu'au 17 mai 2021. Une vérification de la saisie des remontées est opérée par le SCN. Pour rappel, des éléments statistiques sur le classement intégré sont fournis au responsable de formation, par profil de candidats. La validation du classement est suivie d'un compte-rendu qu'il convient de vérifier avec la plus grande attention.



Les principes et les modalités du pilotage des données d'appel (DA) sont explicités dans la note de cadrage « Pilotage des données d'appel » disponible sur votre site de gestion, dans la rubrique « Documentation » - « Phase d'admission ». Ces données sont à gérer dans la rubrique « Admission » - « Semaine de contrôle et de vérification » de votre site de gestion.

La vérification des données d'appel saisies par chaque établissement est organisée du 18 au 26 mai 2021.

Sur la base des données d'appel saisies, du classement intégré et de l'ordre d'appel calculé, le responsable de la formation aura accès à la visualisation :

- du nombre de propositions d'admission qui seront envoyées le premier jour de la phase d'admission ;
- du rang du dernier appelé le 27 mai 2021
- de la liste exhaustive des candidats qui recevront une proposition d'admission.

Cette visualisation permettra au responsable de formation de vérifier ses saisies mais également d'anticiper les effets du calcul de l'ordre d'appel sur sa liste d'admis (application du taux minimum de candidats boursiers et, le cas échéant, du taux maximum de candidats hors-secteur).

Il sera demandé de valider ces éléments via un bouton « Je valide les données d'appel » sur le site de gestion qui générera l'édition d'un PDF de validation. La validation des DA avant le début de la phase d'admission est primordiale et sera à refaire à chaque modification des données d'appel avant le début de la phase d'admission.

A défaut de validation de votre part, le SCN procédera à une validation automatique sans surbooking ou d'appel par bloc.



Il ne pourra être procédé à aucune modification des DA dans les 24 heures précédant l'ouverture de la phase d'admission, soit à compter du 26 mai 2021, 14 heures.

✓ Le nombre de candidats à appeler

Le nombre de candidats à appeler correspond au nombre de candidats auxquels une proposition d'admission est faite sur Parcoursup.

Ce nombre doit être déterminé en tenant compte du nombre de places à pourvoir sur Parcoursup, éventuellement augmenté d'un « taux de surréservation » supplémentaire dit surbooking. Ce taux d'appel supplémentaire est plafonné à 20% maximum pour toutes les formations.

Ce nombre de candidat à appeler est modifiable tous les jours par la personne qui dispose des droits de mise à jour des DA.

✓ Appel d'un bloc de candidats

L'appel d'un bloc de candidats permet aux formations ayant une expérience de leur profil de recrutement, de faire l'appel d'un nombre important de candidats en une seule fois dès le début de la phase d'admission. Si vous utilisez cette procédure, il est vivement conseillé de consulter la documentation disponible sur le site de gestion avant de démarrer la saisie. Vous pouvez utilement vous rapprocher de nos services pour être accompagné dans la définition de cette DA.

Les blocs maximaux sont fixés après analyses des précédentes campagnes par le SCN en accord avec le MESRI. De ce fait, aucune dérogation ne sera accordée pour l'ajout ou la modification de ces blocs fixés. Par conséquent, nous ne pourrions pas répondre favorablement à toutes les demandes de ce type.

✓ Remise à zéro des DA

Une remise à zéro des DA sera effectuée à partir du 16 juin : le nombre de candidats à appeler se fera à hauteur du nombre de places dans la formation. Avant cette date, il est nécessaire de vérifier vos DA tous les jours afin d'ajuster si besoin, notamment le surbooking sur le nombre de candidats à appeler.

La note de cadrage « Sécurisation du processus d'admission » ainsi qu'un document support « Bien comprendre la phase d'admission » sont disponibles depuis votre site de gestion, dans la rubrique « Documentation » - « Phase d'admission »

Un guide pratique – [Les données d'appel et la gestion des admissions](#) est également disponible sur le site de la [DGESIP](#)